

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151112-2015\_A251-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2015  
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A251**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Modification des critères d'attribution des fonds de concours incitatifs aux communes pour l'acquisition de véhicule électrique communal**

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BORELLI Christian – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Monsieur Richard MALLIÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Richard MALLIÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

**Objet : Modification des critères d'attribution des fonds de concours incitatifs aux communes pour l'acquisition de véhicule électrique communal**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de modifier le dispositif d'attribution de fonds de concours pour l'acquisition d'un véhicule électrique communal repris dans « l'annexe fonds de concours incitatifs » de la délibération N° 2013\_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013.

Il était précisé dans ce document que le fonds de concours était plafonné à 5000 euros par véhicule dans la limite de 25 % du coût hors taxe de chaque véhicule.

Le présent rapport a pour objet dans le domaine de l'Aide aux véhicules électriques communaux de valider une aide communautaire à hauteur de 50 % de la part restant à la charge des communes, sans plafond.

**Exposé des motifs :**

Par délibérations n°2010\_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010\_B458 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010, la Communauté du Pays

d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques.

Dans ce cadre, et par délibération n°2010\_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012\_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques portant à 25 % du coût hors taxe de l'équipement avec un plafond de 5.000 € HT.

Le dispositif de fonds de concours a évolué par la délibération n° 2013\_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 et prévoyait que la participation de la Communauté du Pays d'Aix puisse aller jusqu'à 50 % du coût hors taxes d'achat de cet équipement sans pouvoir dépasser le reste à la charge de la commune.

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix participe à hauteur de 50 % de la part restant à la charge de la commune sur le coût hors taxe d'un véhicule électrique communal.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2008\_A176 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010\_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Électriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération cadre n° 2010\_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2010\_B458 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Électriques du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2012\_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010\_A091 relative aux Fonds de Concours incitatifs - aide à l'acquisition de Véhicules Électriques ;

VU la délibération n° 2013\_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets ;

VU l'avis de la commission aménagement de l'espace et mobilité du 14 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** la délibération n°2012\_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 relative à l'attribution de fonds de concours aux Communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;
- **DECIDER** que la Communauté du Pays d'Aix participe à hauteur de 50 % de la part restant à la charge de la commune sur le coût hors taxe d'un véhicule électrique communal, sans plafond ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la communauté section investissement, opération 256 imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2009/9.

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Modification des critères d'attribution des fonds de concours incitatifs aux communes pour l'acquisition de véhicule électrique communal**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	88
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45
Pour	88
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

13 NOV. 2015